

HABITAT

Le futur lotissement de la Plaine :

La phase d'étude est pratiquement terminée. Le plan du projet fait apparaître le positionnement de 14 lots en accession individuelle (possibilité de pass foncier) et un macro lot qui sera destiné à la SA Gasconne d'HLM (Toit Familial).

L'implantation des maisons figure à titre indicatif, le règlement du lotissement étant en cours d'élaboration.

Celui-ci comportera un éventail d'aménagements conforme à l'Agenda 21 : aménagement de noues, bas côté enherbés, préservation des arbres existants et plantations. Le pré verdissement des lots sera probablement intégré, c'est-à-dire que des haies pourront être plantées sur les 4 côtés (avec une partie côté rue permettant la construction d'un mur bahut de clôture). Des efforts particuliers seront faits pour limiter les zones de vis-à-vis entre les maisons.

Vous pouvez dès maintenant faire part de votre intérêt pour l'acquisition d'un de ces terrains en mairie, sachant que le prix des lots n'est pas connu à ce jour.

(photo 5)

Le lotissement des Chênes est achevé :

A l'exception d'un lot restant à construire, tous les lots ont été vendus et construits. Certains nouveaux habitants sont installés depuis quelques mois et profitent du calme et de l'environnement champêtre de ce quartier. Avec l'achèvement des dernières maisons, la voirie centrale a pu être terminée récemment par l'entreprise ZAFFAGNI.

Qu'est-ce-que le Pass Foncier ?

Il s'agit d'une aide d'accession à la propriété, réservée aux personnes remplissant certaines conditions (âge, ressources, être primo accédant). *Par exemple, un ménage avec 2 enfants et environ 2000 euros de revenus par mois pourrait devenir propriétaire pour un montant mensuel de crédit égal à celui d'une maison en location.*

Les aides : - une subvention municipale (3 000€, de 1 à 3 personnes par foyer ou 4 000€ pour 4 personnes et avec possibilité d'acquérir le terrain à bâtir au bout de 15 ans).

- une T.V.A. à 5,5% au lieu de 19,6%

- un prêt à taux 0% doublé, qui peut se cumuler avec d'autres prêts

aidés.

Pour tout renseignement, contactez le C.I.L. du Gers (Comité Interprofessionnel du Logement à Auch) au 05.62.61.42.45.